

Renvoi au comité d'instruction publique et à la commission des subsistances et approvisionnements de l'adresse de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin qui annonce des dons et demande de changer son nom en celui de Nanteuil-la-Nonette, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique et à la commission des subsistances et approvisionnements de l'adresse de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin qui annonce des dons et demande de changer son nom en celui de Nanteuil-la-Nonette, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 89;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30219_t1_0089_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ouvertes pour former leurs enfans aux mœurs républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Péronne, 9 vent. II] (2).

« Représentants du peuple,

Vous avez demandé des souliers pour nos frères d'armes. Voici un échantillon des 1176 paires que la Société leur donne, et qu'elle vient de faire déposer dans les magasins de la République. Vous avez demandé du salpêtre, et nous en fabriquons. Vous avez ordonné la culture des pommes de terre; nous faisons préparer deux champs pour donner l'exemple de cette culture. Vous avez établi le temple de la Raison; nous n'en avons plus d'autre, et tous les décadi nous y allons avec nos enfans respirer l'air de la vertu et nous électriser dans les épanchements de la fraternité. Vous avez institué les écoles primaires, demain les nôtres seront ouvertes; nous les dirigerons et nous aiderons les instituteurs à empâter l'âme de nos enfans de mœurs républicaines. Quand un hypocrite ou un aristocrate nous demande : Pourquoi tout cela ? nous lui répondons : Lève les yeux sur la Montagne et contemple les innombrables travaux des pères du peuple, occupés nuit et jour à consolider notre bonheur. S. et F. »

BALLUE (présid.).

23

Charles Cauvin, citoyen français, arbitrairement banni de Neufchâtel, réclame l'intervention de la Convention pour lui faire rendre justice et lui faire restituer l'héritage de ses pères.

Renvoyé au comité de salut public (3).

24

Des citoyens de la commune et de la société populaire de Cahors, sont admis :

Un membre [MONMAYOU] observe, sur leur pétition, que la route de Paris à Toulouse est la route centrale de la République qui unit le nord au midi, et que cette route est sur le point d'être interceptée par la chute prochaine du pont de Cahors. Il demande la reconstruction de ce pont, d'un intérêt majeur et pressant.

Sa proposition est renvoyée au comité des ponts-et-chaussées pour en faire incessamment son rapport (4).

(1) P.V., XXXIII, 34.

(2) C. 293, pl. 967, p. 13; Mon., XIX, 640; Débats, n° 532, p. 201; C. univ., 16 vent. Mention dans B^m, 15 vent. et 18 vent. (2° suppl¹); M.U., XXXVII, 254; Ann. patr., n° 429; C. Eg., n° 565.

(3) P.V., XXXIII, 34.

(4) P.V., XXXIII, 34. Mon., XIX, 640; M.U., XXXVII, 253; Ann. patr., n° 429; Débats, n° 532, p. 202; C. Eg., n° 565; B^m, 16 vent.; J. Mont., n° 113; F.S.P., n° 246; Audit. nat., n° 529; J. Sablier, n° 1179; Mess. soir, n° 565.

25

Des membres de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin, viennent féliciter la Convention sur ses travaux l'invitent à rester à son poste; ils annoncent que cette société a déposé au district de Crépy, au nom des communes composant le canton de Nanteuil, 216 paires de souliers, 227 chemises, 108 paires de bas, 8 gibernes, une paire de guêtres, un pantalon et autres effets; et qu'une collecte faite pour les défenseurs de la patrie, a produit 4,000 liv.; qu'enfin ils ont envoyé au district les cloches, l'argenterie et les cuivres de leur église. Ils demandent que le nom de Nanteuil-le-Haudouin soit changé en celui de Nanteuil-la-Nonette, et sollicitent des secours en subsistances pour leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique, et à la commission des subsistances et approvisionnements (1).

[Sté popul. et républ. de Nanteuil-le-Haudouin, à la Conv., s. d.] (2).

La Société populaire et républicaine de Nanteuil-le-Haudouin vous félicite sur vos immortels travaux. Continuez, Législateurs de bien mériter du peuple français, n'abandonnez votre poste qu'après avoir affermi le gouvernement républicain sur des bases impérissables; périsent tous les traitres et les ennemis de la Liberté; nous sentinelles vigilantes nous ne cesserons de les surveiller, de les dénoncer, en un mot de les anéantir. Nous ne savons point écrire, mais nous saurons toujours agir, aimer la loi, l'exécuter : Vive la République c'est notre devoir.

Les succès de nos armes font trembler jusques sur leurs trônes chancelants les tyrans coalisés; point de trêve, point de paix, que ces perfides ne soient anéantis; pendant que nous combattons leurs satellites que la France ne soit plus désormais qu'une vaste pépinière de Brutus, qui tous réunis de cœur et d'affection à la Convention nationale forment un rempart inexpugnable d'opinion pour l'affermissement de la liberté et de la République.

Députés par la même Société nous avons déposé au district de Crépy, le 5 ventôse, pour nos braves frères défenseurs, les objets cy-après énoncés, au nom des communes composant le canton de Nanteuil.

Savoir :

216 paires de souliers neufs; 227 chemises, bonnes; 108 paires de bas neufs; 8 gibernes garnies de leurs banderolles; une paire de guêtres; un pantalon; 2 sacs de peau, une paire de boucles de cuivre; 3 paquets de compresses; un paquet de charpie.

Nous ne passerons pas sous silence plusieurs collectes faites en faveur de nos braves frères d'armes, elles ont produit une somme d'environ

(1) P.V., XXXIII, 34-35. B^m, 15 vent. et 18 vent. (2° suppl¹).

(2) F¹⁷ 1326, pl. 4, p.